

Image not found or type unknown



Bail commercial recuperation des locaux

Par **delors**, le **25/02/2012** à **17:29**

Bonjour,

je vend des murs commerciaux.J'ai un locataire avec un bail 3-6-9.ans en mars 2013 il aura 3 ans,L'acheteur peut-il resilier ce bail pour faire des travaux et installer ensuite son entreprise(il est indiqué dans ce bail qu'il est effectivement resiliable si travaux) Mon acheteur voudrait etre sur que le locataire actuel n'a pas priorité pour se reinstaller dans les lieux ensuite.

Merci